février 2018

Vendée Location

Accueil / BATIDISTRIBUTION / Location / Loueurs

Vendée Location et Lovemat fusionnent sous VLOK

Depuis le 1er janvier 2018, le groupe Vendée Location a fusionné ses deux sociétés Vendée Location et Lovemat sous la bannière VLOK. Positionnées toutes deux sur le métier de la location, développées autour des mêmes valeurs et offrant des qualités de service équivalentes, il était logique qu'elles soient un jour regroupées autour d'une enseigne unique.

Créée par Jacques Vincendeau aux Herbiers en 1980 avec une seule agence, la société Vendée location s'est développée au fil des années par de la croissance organique et les rachats successifs d'Alomat en 2001 et de Lovemat en 2008. Désormais dirigée par Jessica Vincendeau, fille du fondateur, l'entreprise exploite aujourd'hui un réseau de dix-neuf agences VLOK implantées dans quatre départements (44, 49, 79 et 85) issues pour quatorze d'entre elles du réseau Vendée Location et pour les cinq dernières de celui de Lovemat. Disposant d'un parc comptant plus de 5 000 matériels (terrassement, compactage, transport, élévation, manutention), employant 130 collaborateurs et réalisant un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros, ce groupe familial est devenu un acteur majeur de l'ouest de la France dans la location de matériel sans chauffeur. Il est également concessionnaire Yanmar et présent dans la vente de consommables.

La signature VLOK
?
L'enseigne VLOK est conçue comme une évolution de Vendée Location avec le V de Vendée (et de Vincendeau) et le phonème LOK qui fait clairement référence à l'activité de location. Les couleurs bleu et vert distinctives de l'enseigne ont été conservées en étant légèrement retouchées. Le slogan a également évolué pour devenir « le bon outil dans tous les cas ! ».
La signature VLOK est apparue dès le 18 octobre dernier sur le site internet et la page Facebook de l'entreprise avant d'être progressivement déployée avec la nouvelle charte graphique à partir du 4 décembre sur les matériels, enseignes et documents commerciaux, pour l'officialisation de la mutation au 1er janvier 2018.